

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'accompagnement du vieillissement de la population française, une opportunité et un défi pour l'emploi domicile !

- Le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus va augmenter de 6,5 millions d'ici 2040.
- A cet horizon, le nombre de particuliers employeurs âgés de 80 ans ou plus va fortement s'accroître avec 409 000 personnes supplémentaires.
- Pour accompagner le maintien à domicile des particuliers employeurs très âgés 67 100 emplois supplémentaires devront être créés d'ici 2040.
- Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile s'impose toujours plus comme un acteur de la prévention et du maintien à domicile, que la future Loi Dépendance devra pleinement reconnaître.

Paris, le 27/09/18. Le baromètre N° 25 de l'Observatoire des emplois de la famille dresse un état des lieux du vieillissement de la population dans les départements et identifie les territoires qui seront les plus concernés à l'horizon 2040. L'augmentation de la durée de vie et l'arrivée en force à l'âge de 60 ans des baby boomers nés entre 1945 et 1975 sont les principaux facteurs de ces évolutions.

Le nombre de particuliers employeurs d'au moins 80 ans devrait augmenter de 409 000 personnes à l'horizon 2040, ce qui porterait leur nombre à 937 000 contre 528 000 aujourd'hui. Face à ce nombre accru de personnes âgées et très âgées, l'Observatoire des emplois de la famille précise qu'il faudra 153 800 emplois en équivalents temps plein pour accompagner ces personnes à leur domicile, soit un besoin de 67 100 emplois supplémentaires, correspondant à une hausse de 78 % des effectifs actuels.

Pour répondre à cette forte évolution démographique, **la Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM) et les acteurs du secteur de l'emploi à domicile mettent en œuvre des dispositifs permettant d'accompagner et de sécuriser les particuliers employeurs âgés, de prévenir les risques à domicile ou encore de permettre la professionnalisation des salariés.** « *La FEPEM, soutenue par la CNSA, travaille depuis 2009 au développement de réponses adaptées à l'accompagnement de ces particuliers employeurs âgés dans le cadre de leur maintien à domicile* » souligne Marie Béatrice Levaux, Présidente de la FEPEM. L'accompagnement par les structures mandataires permet aussi d'apporter une réponse spécifique aux besoins des particuliers employeurs dépendants à domicile.

« Le risque de pénurie de compétences lié au vieillissement des salariés du particulier employeur est à prendre très au sérieux » rappelle également Marie Béatrice Levaux. La **FEPEM engage** dans ce cadre, **des programmes de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences mais aussi de valorisation et d'attractivité des métiers et futurs métiers du domicile**. « C'est un défi majeur qui nous attend si nous voulons répondre à l'augmentation inéluctable des besoins à domicile et nous devons le faire dès aujourd'hui » précise Marie Béatrice Levaux.

La future Loi Dépendance, qui sera présentée par la Ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, en 2019, **devra porter des mesures concrètes pour accompagner efficacement le maintien à domicile des citoyens, par ailleurs employeurs**, et par conséquent faciliter l'accès à l'emploi à domicile sur l'ensemble du territoire. Pour cette raison la FEPEM contribuera activement à la concertation qui s'ouvrira prochainement sous la présidence de Dominique Libault.

« Avec cette future réforme de la dépendance, le Gouvernement a l'opportunité de reconnaître le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile comme un contributeur à part entière de la future politique publique du vieillissement. Les citoyens doivent être considérés comme des partenaires de ce grand défi. Ce baromètre le prouve : il est possible d'être âgé et particulier employeur » a déclaré Marie Béatrice Levaux, Présidente de la FEPEM.

A propos de la FEPEM

La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis 70 ans.

Elle représente les 3,4 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,4 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire.

En savoir plus : <http://www.fepem.fr>

CONTACTS PRESSE

Benoit Ramozzi

06 22 37 52 38

bramozzi@fepem.fr